



**« LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007
DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE »
APRES EXAMEN DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2006**

AVIS

présenté par

Clet VIOLEAU

Membre de la Commission de Synthèse
Rapporteur Général du Budget

SEANCE PLENIERE DU 20 JUIN 2007

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au budget supplémentaire 2007,
- ◆ Les avis des commissions du CESR,
- ◆ L'avis de la commission de synthèse,

COMPTE ADMINISTRATIF 2006

RAPPELLE :

► Que le compte administratif 2006 retrace les résultats de l'exécution du budget 2006 incluant le budget primitif, le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives. Il s'agit du deuxième compte administratif présenté selon la nomenclature M71, permettant ainsi une analyse comparative entre les deux exercices.

CONSTATE :

► Que le compte administratif 2006 présente les caractéristiques suivantes :

1) La poursuite de l'évolution des volumes réalisés

Les réalisations budgétaires 2006 s'élèvent à 614,698 millions d'euros en dépenses et 785,329 millions d'euros en recettes. En 2005, elles étaient respectivement de 564,146 millions d'euros et 563,014 millions d'euros.

En mouvements réels et en dépenses, ces réalisations s'élèvent à 549,964 millions d'euros contre 514,039 millions d'euros en 2005, soit une évolution de + 6,99 %.

Concernant les recettes, la progression des volumes encaissés sur la même période atteint + 7,37 %, pour s'établir à 550,683 millions d'euros. Hors gestion active de la dette, ces recettes s'élèvent à 527,832 millions d'euros, soit une progression de + 12,22 % par rapport à l'exercice 2005.

2) Un excédent de la section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 474,109 millions d'euros. Elles sont supérieures aux dépenses qui s'établissent quant à elles à 338,256 millions d'euros. Il en résulte un excédent de 135,853 millions d'euros.

Les recettes réelles représentent 471,588 millions d'euros, soit 99,5 % des recettes de cette section, avec une prépondérance marquée (81,2 %) des recettes globalisées sur les recettes opérationnelles (18,2 %).

Les dotations et participations, ainsi que les impositions directes représentent respectivement 41,5 % et 26,2 % des recettes réelles recouvrées.

Les dépenses réelles représentent 327,297 millions d'euros, soit 96,8 % des dépenses de cette section.

97,6 % de ces dépenses réelles sont imputables aux opérations ventilées se rapportant aux compétences obligatoires dévolues à la Région.

3) Un solde positif de la section d'investissement

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 311,220 millions d'euros. Elles sont supérieures aux dépenses qui s'établissent quant à elles à 276,442 millions d'euros. Il en résulte un solde de + 34,778 millions d'euros.

Les recettes réelles représentent 249,007 millions d'euros, soit 80 % des recettes de cette section, avec une prépondérance marquée (89,8 %) des recettes non ventilées sur les recettes opérationnelles. Hors gestion de la dette et déduction faite des excédents de fonctionnement capitalisés, ces recettes réelles ne s'élèvent plus qu'à 53,77 millions d'euros, dont 25 millions d'euros de mobilisation d'emprunt nouveau.

Les dépenses réelles représentent 222,667 millions d'euros, soit 80,5 % des dépenses de cette section.

72,4 % de ces dépenses réelles sont imputables aux opérations ventilées se rapportant aux compétences obligatoires dévolues à la Région.

Les dépenses transversales, dédiées au remboursement du capital de la dette ainsi qu'à la gestion active de celle-ci, représentent 61,455 millions d'euros.

La part des opérations d'ordre représente quant à elle 51,25 millions d'euros en dépenses et en recettes.

4) Un résultat cumulé d'exercice positif

Le résultat de clôture de l'exercice se révèle excédentaire. Il s'élève à 9 838 358,96 euros.

5) Une progression des taux d'exécution en crédits de paiement

Les taux d'exécution, tant en dépenses qu'en recettes, poursuivent la progression entamée en 2005. Les prévisions budgétaires 2006 sont réalisées à hauteur de 92,13 % en recettes et de 90,62 % en dépenses en mouvements réels

Les recettes réelles résultent pour l'essentiel (54,1 %) des transferts d'Etat : 261,073 millions d'euros, dont la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est la principale composante (162,673 millions d'euros). Les compensations fiscales s'élèvent quant à elles à 10,394 millions d'euros.

Le produit de la fiscalité régionale représente 201,003 millions d'euros, soit 40 % des recettes réelles hors emprunt.

Le ratio d'autonomie financière de la Région s'établit de ce fait à 42,39 % pour 2006 contre 40,35 % en 2005.

La part des dépenses opérationnelles dans le total des dépenses réelles augmente : 87,38 % en 2006 contre 85,21 % en 2005. Si leur taux d'exécution est stable par rapport à 2005 concernant le fonctionnement, celui-ci s'améliore sensiblement en investissement.

Le service de la dette représente néanmoins le poste de dépenses principal : en dépenses d'investissement la répartition est de 14,496 millions d'euros pour le remboursement contractuel annuel du capital de la dette, 4,343 millions d'euros pour les remboursements anticipés d'emprunts et 42,571 millions d'euros pour l'utilisation de produits revolving. En fonctionnement, les intérêts de la dette s'élèvent à 4,954 millions d'euros et les charges financières à 0,258 %. On note d'ailleurs une légère hausse des taux par rapport à 2005.

6) Une baisse du taux de consommation des AP/AE

Le volume des autorisations de programme et d'engagement inscrites au titre de l'exercice 2006 ont augmenté de 185,729 millions d'euros par rapport à 2005.

93,17 % des inscriptions ont été affectées, 80,35 % ont été engagées et 39,28 % réalisées (contre 51,28 % en 2005). Les inscriptions se répartissent équitablement entre interventions régionales annuelles et programmations pluriannuelles.

Le taux global d'affectation 2006 s'affiche à 93,17 %, en augmentation de cinq points par rapport à 2005 et présente une certaine homogénéité entre fonctionnement et investissement. L'évolution du taux d'affectation des actions Contrat de Plan est en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'engagement 2006 s'élève à 86,25 %, en légère baisse par rapport à 2005.

La moitié seulement des crédits engagés au cours de l'exercice ont été mandatés, contre les 2/3 en 2005.

7) Un stock d'AP/AE en augmentation

Le stock d'AP/AE au 31/12/2006, c'est-à-dire les AP/AE non affectées à cette date, se monte à 573 538 768,21 millions d'euros.

Ce stock est composé d'AP/AE antérieures à 2004 (8 % du total), d'autorisations de programme et d'engagement 2006. La moitié provient de la montée en puissance des affectations d'investissement de 2006 faiblement réalisées la première année. Ainsi en 2006, la Région a marqué sa volonté de s'engager sur plusieurs années par la mise en place de nombreuses programmations pluriannuelles et de poursuivre par ailleurs son effort en matière d'acquisition et de rénovation de matériel ferroviaire.

8) Un ratio de couverture global moins performant

Le ratio de couverture global (AP/AE confondues) correspond au temps que mettra la collectivité à résorber sa dette à niveau de réalisation égal à celui de 2006. Ce ratio est de 1,28, ce qui correspond à 15 mois d'exécution.

Le CESR observe que pour éteindre le stock d'AP au rythme des paiements constatés en 2006, il lui faudra 32 mois, c'est-à-dire 10 mois de plus qu'en 2005.

Le ratio de couverture des AE se révèle relativement stable, il passe de 5 à 6 mois en un exercice.

9) Une poursuite du désendettement

La dette régionale atteint 133 978 997,22 euros au 31 décembre 2006. L'encours diminue de 9,19 % par rapport à 2005, soit un désendettement de 13 559 110,93 euros sur l'exercice 2006. L'encours de dette par habitant pour la Bourgogne s'élève à 83 euros alors que la moyenne nationale se situe à 170 euros.

EMET L'AVIS SUIVANT :

► **Le CESR propose à l'Assemblée de donner acte au Conseil régional de Bourgogne du compte administratif 2006.**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007

OBSERVE :

Le projet de budget supplémentaire de la Région Bourgogne est équilibré. Il porte sur 151 133 133,63 euros de recettes nouvelles pour 150 247 931,97 euros de dépenses nouvelles. La différence, à savoir 885 201,66 euros, est affectée à la réduction de l'inscription d'emprunt.

Il intègre le résultat de clôture du compte administratif de l'exercice 2006 qui s'élève à 9 838 358,96 euros, ainsi que le solde d'exécution reporté d'un montant de 135 134 058,58 euros qui représente la couverture du besoin en financement de la section d'investissement comme le prévoit la M71.

Déduction faite de ce dernier qui se traduit par la même inscription en dépenses qu'en recettes, les ressources réelles nouvelles se montent à 15 999 075,05 euros et les dépenses nouvelles réelles à 15 113 873,39 euros.

1) Ajustement des inscriptions budgétaires de l'exercice 2007

► Le produit fiscal est ajusté à la hausse de 2 297 308 euros du fait de la révision du montant du ticket modérateur que la Région devra acquitter en 2007 au titre de la réforme de la taxe professionnelle. Celui-ci est désormais estimé à 12 340 951 euros au lieu des 14 819 606 euros prévus au budget primitif.

A ceci s'ajoute une régularisation de + 31 762 euros sur les compensations fiscales ainsi qu'une autre régularisation de + 15 328 euros au titre du produit de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) versée pour l'année 2006.

Une régularisation des dotations versées par l'Etat au titre de la DGD (dotation globale de décentralisation) d'un montant de + 110 260 euros vient abonder les recettes. A l'inverse, les dotations de décentralisation concernant la formation professionnelle continue et l'apprentissage (DDRFP) sont réduites de - 121 920 euros, de même que la DRES qui fait l'objet d'une baisse de - 89 818 euros.

D'autres recettes, non prévues au budget primitif, nécessitent également un ajustement : des remboursements du CNASEA pour un montant de + 840 405,69 euros et un versement de la direction régionale de l'Équipement à hauteur de + 1 338 792,30 euros.

Une reprise de provisions de + 1 738 598,60 euros correspondant à des créances irrécouvrables et à un contentieux est par ailleurs à inscrire aux recettes, de même que la reprise du résultat de clôture (+ 144 972 417,04 euros).

2) Ajustement des dépenses et autorisations de programme

Fonction 0 – Services généraux

Le CESR se félicite de la participation de la Région à l'organisation des Assises régionales de la jeunesse pour un montant de 10 000 euros.

Remarques particulières

Le CESR observe avec satisfaction que 150 000 euros, issus d'un transfert de l'apprentissage dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens, vont permettre de faire face au financement d'une école de la deuxième chance dans la Nièvre ; de même que pour le projet présenté par la Maison familiale rurale de Saint-Honoré-les-Bains sont prévus 145 000 euros en AP.

Le CESR prend acte de l'acquisition par le Conseil régional du bâtiment occupé par l'agence technique ARTDAM et s'interroge sur le devenir financier de cette association.

De même, il note avec satisfaction les investissements destinés aux équipements sportifs.

Fonction 7 – Environnement

Le CESR trouve intéressant la mise en place d'un fonds d'aide à la micro-initiative des lycées engagés dans un Agenda 21.

Fonction 8 – Transports

Le CESR constate que les décisions budgétaires vont dans le sens du développement du transport ferroviaire, ce qui répond aux préconisations du CESR. Il approuve l'investissement de la Région en matière de transport ferroviaire de voyageurs. Il s'agit d'une réponse adaptée à l'augmentation du trafic et du nombre de liaisons ainsi qu'à la hausse de la fréquentation (plus de 15 % de voyageurs en 2 ans).

Fonction 9 – Action économique

Le CESR se félicite de l'abondement d'un million d'euros pour le programme 612 « action pour l'emploi » sur le dispositif ARPEGE et note que ce programme fonctionne bien puisque les fonds seront très vite employés à 92 %. Par ailleurs la commission souligne qu'il s'agit de subventions, d'attributions de fonds publics dont le suivi est essentiel. Le CESR souhaite être destinataire du bilan des actions de ce programme : combien d'emplois créés, combien de ses bénéficiaires pérennisés dans leur poste... ?

Pour la Recherche et le transfert de technologie, le CESR note l'effort pour conserver les étudiants sur le territoire bourguignon et souhaite attirer l'attention sur la nécessité de permettre aux troisièmes cycles d'effectuer des stages sur l'ensemble de la Bourgogne, notamment en secteur rural.

D'une façon générale, le CESR souhaite que la Région amplifie les aides à l'installation des soignants en milieu rural.

Il note avec satisfaction la prise en compte du secteur de l'économie sociale et solidaire.

EMET L'AVIS SUIVANT :

Le CESR note la qualité et la clarté des documents concernant le compte administratif et le budget supplémentaire.

Cependant, les commissions regrettent l'absence d'éclairage technique relatif au compte administratif et au budget supplémentaire.

En conclusion, le CESR retient :

- la prise en compte des besoins des usagers des transports du TER,
- la diminution de l'emprunt d'équilibre et la poursuite du désendettement financier.

AVIS ADOPTE PAR 42 VOIX POUR ET 18 ABSTENTIONS
